

Quelques définitions et aperçu des familles de recensement

Les familles et la situation des néo-brunswickois dans les ménages ont continué à se transformer et à se diversifier entre 2006 et 2011.

Une **famille de recensement** est composée d'un couple marié ou en union libre, avec ou sans enfants, ou d'un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement. Les couples peuvent être de sexe opposé ou de même sexe.

Une **famille intacte** correspond à une famille comptant un couple où tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptés des deux parents membres du couple.

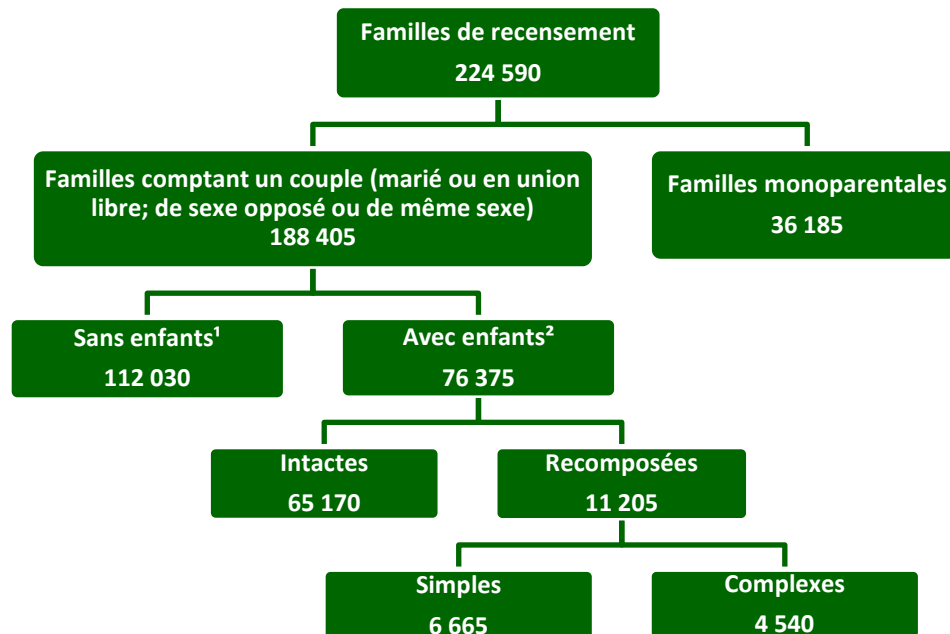
Une **famille recomposée** correspond à une famille comptant un couple où au moins un enfant est l'enfant biologique ou adopté d'un seul des conjoints mariés ou des partenaires en union libre, et dont la naissance ou l'adoption a précédé l'union actuelle.

Une **famille recomposée simple** est celle où tous les enfants sont les enfants biologiques ou adoptés d'un seul des conjoints ou partenaires en union libre et dont la naissance ou l'adoption est survenue avant l'union actuelle.

Une **famille recomposée complexe** correspond à une famille comptant un couple où au moins un enfant est :

- des deux parents ET au moins un enfant est d'un parent seul ; OU
- de chaque parent ; OU
- des deux parents ET au moins un enfant est de chaque parent.

Aperçu des familles de recensement de Nouveau-Brunswick, 2011



¹ Sans enfants âgés de 24 ans et moins. ² Avec enfants âgés de 24 ans et moins.

Source : Statistique Canada, recensement de la population, 2011.